

AVIS

Réf. :RUR.18.264.AV-Nature
Date d'approbation : 22/06/2018

Demande de dérogation aux mesures de protection du crapaud calamite émanant de Monsieur Stéphane NIVELLES, pour le compte de la Direction des Voies hydrauliques de Liège, dans le cadre de l'assainissement du site de Chaumont à Engis

DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	11/06/2018 – DNF/DN/JOB/SLA/Sorties 2018 : 12791
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 22 juin 2018 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 19 juin 2018), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et **a accepté** que soit accordée la dérogation demandée, moyennant mise en œuvre des recommandations ayant trait aux mesures d'atténuation et de compensation formulées dans l'avis circonstancié remis par la Direction DNF de Liège dans le cadre de la demande de permis unique.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »